



Compte rendu de la CAP de titularisation des CEPJ du 5 juillet 2018

Administration

Danielle Metzen, présidente (DRH)

Pierre Oudot (DJEPVA)

Yves Blanchot (DRH SD2)

Nelly Vedrine (DRH SD2)

Christine Acquart (DRH SD2)

Jean-Yves Battet (DRH SD2)

Invités :

M. Yann-Gaël Jaffre : Chef du bureau de la formation par interim

David Dumas : DD adjoint de la DDCS Seine-et-Marne

Représentants des personnels

Sophie Briot EPA FSU CEPJ

Blandine Pili SEP UNSA CEPJ

Yves Cougoule SEP UNSA CEPJ

Christine Tapie, commissaire paritaire pour EPA FSU, devait également participer à la CAP mais a été empêchée. Son train a été arrêté plus de 9 h en gare de Brive du fait des dégâts causés sur la voie par les orages.

Propos liminaire

EPA-FSU dénonce à nouveau les conditions de la FIS au CREPS de Poitiers et l'accueil des stagiaires dans les services, le décalage entre la satisfaction du CREPS de Poitiers, de l'administration, et le retour des stagiaires, CEPJ notamment. Nous re-sollicitons l'administration pour être associés au bilan de la FIS et demandons à quelle date ce bilan sera fait.

EPA-FSU dénonce également, à nouveau, la manière dont se passe le mouvement. C'est précisément à cause de ce désordre que les suites du mouvement du 14 juin sont à l'ordre du jour de la CAP de titularisation de ce jour. Les collègues ne savent pas où sont les postes vacants, les DD eux-mêmes ont très peu de visibilité sur leurs possibilités de recrutement. Est-ce que ce sont les DD qui n'ont pas fait remonter à la DRH leur volonté de recruter ou est-ce que leurs demandes ne sont pas suivies d'effet ?

Le SEP renchérit et questionne l'administration sur l'affectation bien tardive des lauréats du concours de CEPJ. L'administration n'a toujours pas de visibilité sur la totalité des postes vacants ! Les directeurs n'ont pas tous fait remonter leur demande d'ouverture ou de maintien de poste. L'ensemble des postes devraient être proposés aux lauréats dans une quinzaine de jours, ils n'auront alors qu'une semaine pour se positionner.

En réponse, concernant le bilan de la FIS et la légitime sollicitation des syndicats d'y participer, et après quelques longs échanges entre les syndicats et M. Jaffre qui ne se prononce pas, l'administration nous laisse entrevoir une probable invitation à une réunion bilan... Que le chemin est long...

Titularisation des agents nommés CEPJ stagiaires le 1^{er} septembre 2017

Les stagiaires CEPJ suivants sont titularisés :

Stagiaire	Affectation
BERNERON Marion (concours 2016 après report pour congé maternité)	DDCSPP Lot et Garonne
ASSEMAT Lucie	DDCSPP Gers
AUBERT Charlène	DDCS Puy de Dôme
BARBE Anne-Véronique	DDCS Val de Marne
BENAMOZIG Stéphanie	DDCSPP Charente
BOSSIS Gildas	DDCSPP Creuse
BOUCHTA Abdellah	DDCS Oise
CARDINAUD Quentin	DDCSPP Savoie
CLERET Matthieu	DRJSCS Bretagne
COLAS Luc	DDCS Val d'Oise
CONTIS Théo	DRDJSCS Bourgogne Franche-Comté (Dijon)
DAUVILLIERS Sandra	DDCSPP Orne
ENNIFER Karine	DDCS Isère
FACQUET Lucie	DDCSPP Pyrénées-Atlantiques
FARRIE Tanguy	DDCS Isère
FOURCAUDOT Katherine	DDCSPP Doubs
FRESNO-GAUDIN Marine	DDCS Var
FRIREN Matthieu	DDCS Hérault
GUEYE Khalifa	DDCSPP Haute-Loire
KAYAMARE Olivier	DDCS Hauts de Seine
LACHMANOWITS Milena	DDCS Gard
MAINIE Gaspard	DDCS Paris
MOLINES Elisabeth	DDCS Seine et Marne
MORVAN Alexia	DDCSPP Ile et Vilaine
PELLETIER François	DDCSPP Deux-Sèvres
PELLETIER Laure	DDCS Seine Saint-Denis
PERRONO Thomas	DDCS Essonne
PROVOST Emilie	DDCS Alpes-Maritimes
TABI-DJODAR Naïma	DDCSPP Charente
VANHOUTTE Lucie	DDCS Vienne

Les titularisations de Céline LIMONET, affectée à la DDCS de Seine Saint-Denis, en congé maternité jusqu'au 08/11/2017, et d'Anna-Laude BOULON, nommée CEPJ stagiaire le 01/09/2017 et affectée à la DRDJSCS Centre -Val de Loire (exerce à 80%) seront examinées à l'automne 2018.

Report de stage pour Anne-Marie RENE dans un autre service.

Le SEP demande à l'administration comment sont émis les avis et regrette une utilisation intempestive de ceux-ci, essentiellement subjective, tout au long des carrières.

S'ensuivent des échanges avec Yann-Gaël Jaffre, Pierre Oudot, Danielle Metzen et les syndicats sur la subjectivité des avis.

Danielle Metzen répond que toutes les garanties sont prises pour qu'il y ait le moins de subjectivité possible pour les stagiaires, sachant qu'elle existe inévitablement comme dans toute évaluation. L'évaluation finale de la FIS est faite au sein d'une commission composée de plusieurs personnes, à savoir, le directeur de stage (souvent chef de service), une personne qualifiée (généralement expert sur le sujet de l'action en responsabilité du collègue stagiaire), le conseiller de stage (CEPJ), l'IGJS du secteur. Cette évaluation, collective, est censée réduire la subjectivité.

Suite du mouvement de juin 2018

La CAP s'est prononcée sur les mutations non validées à la CAP mouvement de juin 2018, essentiellement parce que l'administration n'avait pas connaissance de l'intégralité des postes vacants le 14 juin, mais également parce qu'elle était dans l'attente de la validation par le bureau SD1 des postes rendus vacants par la CAP mouvement.

	Collègue	Service d'affectation	Service de départ	Date d'affectation
Auvergne Rhône Alpes	PONSONNET Pierrick	DDCSPP d'Ardèche	DTJS Polynésie Française	1er septembre 2018
Ile de France	BLANC Natacha	DDCSPP Seine-et-Marne	DDCS Calvados	1er septembre 2018
Nouvelle Aquitaine	GARRIGUES Sophie	CREPS de Bordeaux	DDCSPP de la Creuse	1er septembre 2018
Occitanie	NINAT Caroline	DDCSPP de l'Aude	DDCSPP Vosges	1er janvier 2019**
	OULIE Maxime*	DDCSPP de Lozère	DDCSPP des Vosges	1 ^{er} septembre 2018
Pays de la Loire	BOSSIS Gildas ET BACCON Marine	DRDJSCS Nantes	DDCSPP Creuse ET DRDJSCS Bourgogne Franche Comté	1 ^{er} septembre 2018
La Réunion	GONTHIER Frédérique	DJSCS de La Réunion	DRDJSCS Grand Est – DDD du Bas-Rhin (Strasbourg)	

**Pascaline ROBERT-CLEMENT ayant renoncé à sa mutation validée à la précédente CAP (14 juin 2018), proposition de muter Maxime OULIE sur le poste de la DDCSPP de Lozère.*

***La DJEPVA ne souhaitant pas dépouiller entièrement la DDCSPP des Vosges (départ de Caroline NINAT et de Maxime OULIE), l'administration a décidé de décaler la date d'affectation de Caroline Ninat au 1^{er} janvier 2019. Bien qu'on ne puisse que se féliciter de la volonté de la DJEPVA d'être vigilante et de vouloir maintenir un nombre de CEPJ suffisant dans les services, il est regrettable que la faiblesse des effectifs soit préjudiciable aux collègues qui souhaitent muter.*

Un poste à la DDCS du Calvados (libéré par Natacha Blanc mutée à la DDCS de Seine-et-Marne) pourrait être proposé à Sandra Dauvilliers sous réserve qu'il soit maintenu ouvert par les RH.

Concernant le poste du CREPS de Bordeaux, comme c'est le cas pour de nombreuses autres mutations ou promotions, l'administration a suivi les yeux fermés l'avis du directeur. Les syndicats ne cessent de déplorer ce marché des chefs de service, la prépondérance de leur avis et la perte de pouvoir des CAP. Par conséquent le poste du CREPS a donné lieu au vote suivant :

Mutation de Sophie Garrigues au CREPS de Bordeaux :

3 POUR (administration)

3 ABSTENTION (syndicats)

Mutation de Marie BAGGIO au CREPS de Bordeaux :

3 POUR (syndicats)

3 CONTRE (administration).

Les postes qui restent vacants suite aux deux CAP (CAP mouvement du 14 juin et CAP de titularisation de ce jour) sont :

Nouvelle-Calédonie DTJS	
Polynésie française DTJS	
Auvergne-Rhône-Alpes	DRDJSCS de Lyon DDCSPP Haute-Loire DDCS de la Loire
Bourgogne et Franche –Comté	DDCSPP de la Nièvre DDCSPP de l'Yonne
Centre-Val-de-Loire	DDCSPP du Cher DDCSPP de l'Indre
Corse	DDCSPP 20 A
Grand-Est	DDCSPP de l'Aube
Hauts-de-France	DDCS de l'Aisne
Ile-de-France	DDCS de l'Essonne
Mayotte DJSCS	
Nouvelle-Aquitaine	DDCSPP de la Haute-Vienne

Le SEP interpelle l'administration sur la vacance du poste de la DDCS de Seine-et-Marne qui n'était pas connu le jour de la CAP mouvement mais seulement quelques jours après.

Tout ça donne l'impression d'une grande confusion dans la visibilité (invisibilité ?) de la vacance des postes. Les directeurs sont censés faire des demandes de maintien de postes par la suite validées (ou pas...) par le bureau SD1 des RH. Les collègues (sur le terrain mais également à la DRH) sont mis en difficulté par ce manque de clarté, ils contactent les services dans lesquels des responsables de pôle les informent de postes vacants qui ne le sont pas...

Les collègues CEPJ sont alors contraints de se « vendre ».

Ce système inégalitaire et pernicieux met les collègues en concurrence malsaine.

Sophie Briot – briot.epa@laposte.net – 06 48 66 27 03

Christine Tapie c.tapie@wanadoo.fr

Commissaires paritaires CAP JEP pour EPA-FSU